

Révélon POMPONNE !



PARTICIPATION CITOYENNE POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Informez-vous et partagez

vos idées

du 25 mai au 22 juin 2024



LE PLAN LOCAL D'URBANISME :

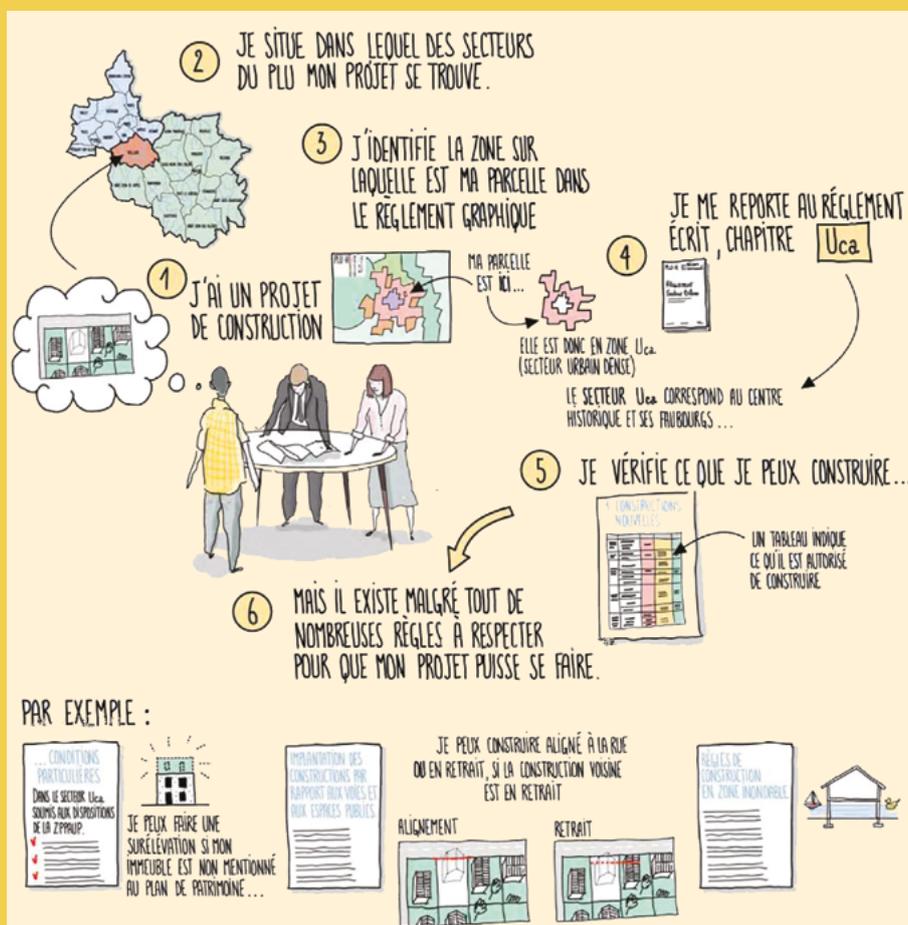
à quoi ça sert ?

Le Plan Local d'Urbanisme (dit « **PLU** ») est un document réglementaire qui recense l'ensemble des règles portant sur l'implantation des constructions, la volumétrie urbaine et l'occupation des sols sur un territoire donné (ville, intercommunalité).

Le PLU doit être compatible et prendre en compte d'autres documents d'urbanisme supracommunaux tels que le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan Local de Déplacements (PLD), le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), ...

Que vous soyez un particulier, un commerçant, une entreprise privée ou un établissement public, le PLU s'applique à votre projet : construction d'une maison, réalisation d'une extension ou encore surélévation.

Souvent perçu comme une contrainte, **le PLU permet pourtant de vous accompagner** dans la conception de votre projet tout en protégeant l'environnement urbain et paysager. Le PLU est une « boîte à outils » commune à tous les habitants et usagers du territoire qui garantit un développement de la ville cohérent, équilibré et harmonieux tout en respectant les singularités urbaines et paysagères.



Un PLU est composé :

- du rapport de présentation,
- du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- du règlement.

C'est donc sur ces éléments que sont acceptées ou refusées les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables de travaux, ...) et que sont respectés et préservés les espaces naturels ainsi que le patrimoine architectural et paysager.

LES GRANDS OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU *PLU de Pomponne*

Protection de l'environnement, préservation du cadre de vie, valorisation de la Marne, protection du patrimoine bâti, évolution démographique, mobilités douces, aménagement d'un « cœur de ville », maîtrise du développement urbain... La révision du PLU de Pomponne apparaît nécessaire pour prendre en compte l'évolution de la législation, s'accorder avec le SCoT et le PLH de Marne et Gondoire, préparer la Ville aux grands enjeux de demain et répondre aux attentes de la population (logements, commerces, activités, environnement, ...).

Les 4 grands enjeux de la révision du PLU de Pomponne :

• Pomponne,

ville dynamique et accueillante

Maîtriser le développement urbain en préservant l'identité de chaque quartier et l'esprit « village », répondre aux besoins de logements, proposer un parcours résidentiel adapté aux Pomponnais.es, aménager le secteur stratégique autour du pôle gare.

• Pomponne,

ville aux paysages et patrimoine préservés

Valoriser les paysages, renforcer le fonctionnement écologique du territoire, protéger les ressources naturelles, reconnecter la ville aux berges de la Marne, mettre en valeur le patrimoine architectural.

• Pomponne,

ville productive et attractive

Favoriser le développement de l'offre commerciale et des activités économiques, développer des activités de loisirs et touristiques notamment sur les berges de la Marne, créer des espaces préservés pour le maraîchage et l'agriculture urbaine.

• Pomponne,

ville sobre et durable

Réduire la consommation énergétique du territoire, optimiser la gestion des déchets, favoriser les mobilités douces et les liaisons inter-quartiers, faciliter l'accès aux équipements, commerces et services, connecter Pomponne aux espaces naturels et communes limitrophes.

ZOOM sur les « OAP »

Les 2 OAP inscrites dans le PLU de la Ville de Pomponne se situent dans 2 secteurs distincts et définissent des orientations relatives à l'urbanisme, à l'habitat, aux équipements et au développement économique.

Chacune des OAP répond à des ambitions différentes en termes de programmation et d'aménagement :

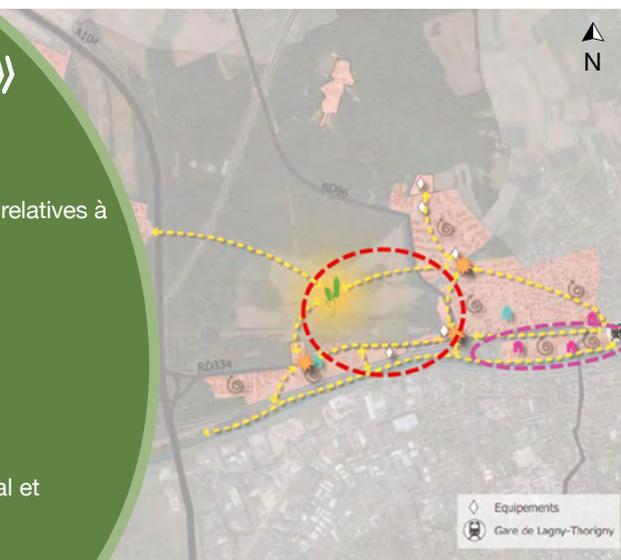
--- Secteur « Quais Gaudineau – Bizeau »

Une séquence urbaine et paysagère le long de la Marne

--- Secteur « Cœur de ville »

Un secteur autour d'un patrimoine naturel, architectural et paysager remarquable propice au développement d'un tourisme « vert » et patrimonial.

Chaque OAP dispose ainsi de ses propres règles applicables au sein de son périmètre.



Le PLU de Pomponne actuellement en vigueur a été approuvé le 6 mars 2015 et modifié le 16 juin 2017, le 10 juillet 2019 et le 29 janvier 2020.

Sa mise en révision a été prescrite le 2 avril 2021 par délibération du Conseil Municipal.

Le PLU et l'ensemble des documents afférents sont consultables en ligne sur le site internet de la Ville : <https://pomponne.fr/mes-demarches/urbanisme/p-l-u>

L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « Cœur de ville »

pour la création d'un véritable centre-ville

L'OAP « Cœur de ville » a pour ambition d'aménager un **centre-ville hybride**, à savoir **paysager non bâti**, dans l'esprit d'un grand espace de rencontres partagé, favorisant le lien social, intergénérationnel, et favorisant la création d'un véritable cœur de ville à Pomponne, notamment autour du parc du château dessiné par Le Nôtre et ses cascades.



La parole est à vous !

Quels sont vos besoins, attentes et envies pour le cœur de ville à venir ?

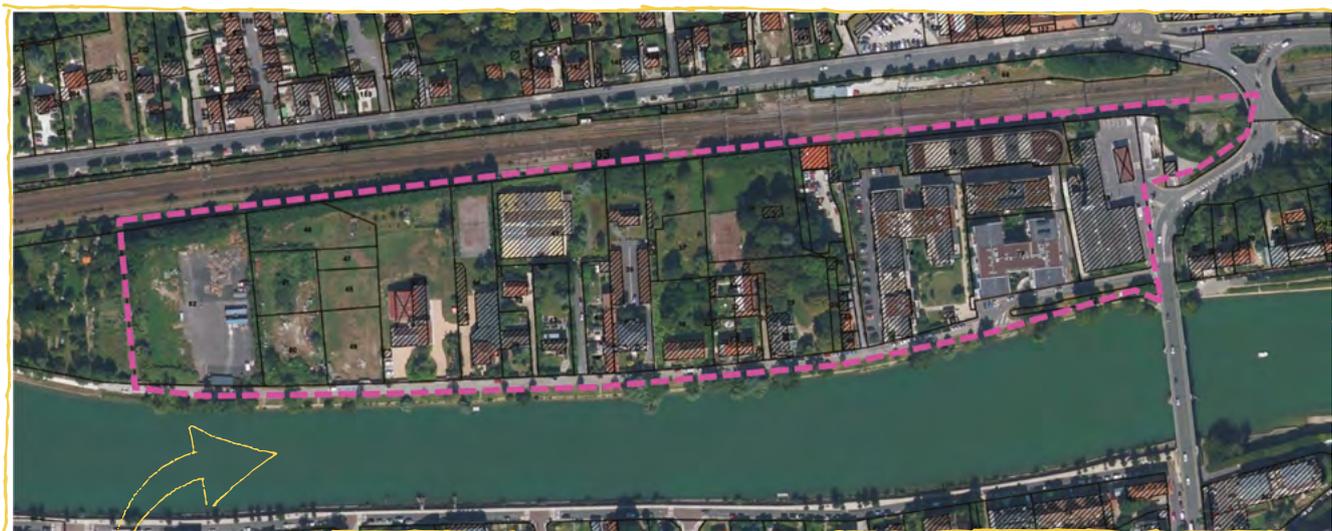
Le Maire et son équipe vous invitent à faire vos propositions afin de participer à l'aménagement de ce quartier.

RDV le 8 juin lors de l'atelier citoyen ou exprimez-vous à mairie@pomponne.org

L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « Quais »

pour une mixité d'usages en entrée de Pomponne
et une réappropriation des berges de Marne

L'OAP « Quais Gaudineau-Bizeau » doit permettre la réhabilitation et la requalification des anciens sites industriels pour y créer une **mixité d'usages** en favorisant l'implantation de commerces, d'équipements et de services de proximité, des éléments stratégiques sur cette zone en articulation avec le pôle gare. La réflexion se prolonge jusqu'à la Marne avec la création d'équipements et d'animations permettant de **se réapproprier les berges**, de retrouver un véritable paysage sur la Marne et de développer des activités sportives et ludiques.



LA MARNE



La parole est à vous !

Quels sont vos besoins, attentes et envies pour l'aménagement des quais ?

Le Maire et son équipe vous invitent à faire vos propositions afin de participer au renouvellement de ce secteur.

RDV le 8 juin lors de l'atelier citoyen ou exprimez-vous à mairie@pomponne.org

QUELLE EST VOTRE VISION DE POMPONNE *pour demain ?*

Reconnexion au paysage, valorisation des bords de Marne, liaisons entre les quartiers, dynamisme économique et commerce local, qualité de vie et conservation de l'esprit « village » ... Le Maire et son équipe vous invitent à **exprimer vos attentes et vos envies** pour Pomponne, et plus précisément sur les secteurs « Cœur de ville » et « Quais Gaudineau-Bizeau ».

Venez vous informer et partager vos idées :



- **Réunion publique d'information**
Samedi 25 mai, 10h-12h
Entrée libre
Salles Simon Arnauld
- **Atelier citoyen** (réflexion et travail en groupes sur les enjeux du PLU et des OAP)
Samedi 8 juin, 10h-12h
Sur inscription à mairie@pomponne.org
Salle des Mariages
- **Réunion publique de restitution**
Samedi 22 juin, 10h-12h
Entrée libre
Salles Simon Arnauld

Salles Simon Arnauld et Salle des Mariages
5 rue du Général Leclerc à Pomponne

Retrouvez toutes les informations pratiques
et les documents au fur et à mesure des rencontres sur

www.pomponne.fr

Questions et inscription à l'atelier citoyen : mairie@pomponne.org



Ville Pomponne



villedpomponne